

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**IDENTIFICATION** 

M AUBERT PATRICK 440 RUE DE CALIDON 01440 VIRIAT FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de : SARL AUTOPASSION 440 RUE DU CALIDON 01440 VIRIAT

N° SIREN : 535 187 363

<u>Régime d'imposition</u>: Réel normal <u>Période déclarée</u>: Mars 2024 <u>Date limite de dépôt</u>: 24/04/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2024)



(Applicable à compter du 01/01/2024)

N° 3310-CA3

# Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées Régime du réel normal – mini réel

# SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

	TVA sur les importations	TVA sur les produits pétroliers
	TANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES	
A1	RATIONS TAXÉES (HT)  Ventes, prestations de services	48 94*
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	8 237

#### B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

		Base hors taxe	Taxe due
Opér	rations réalisées en France Métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	49 213	9 843
Impo	ortations		
11	Taux normal 20 %	8 237	1 647
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		11 490
17	Dont TVA sur acquisitions intr	racommunautaires	54
16 17	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)  Dont TVA sur acquisitions intr		
DÉDUCTIBLE		Г	
20	Autres biens et services		5 543
			5 543

## TAXE À PAYER

TD TVA due (ligne 16 - ligne 23)	5 947	
----------------------------------	-------	--

#### DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé <i>(report de la ligne Y4)</i>	0
28	TVA nette due (ligne TD – ligne X5)	5 947
32	<b>Total à payer</b> (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	5 947

#### POUR INFORMATION, MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION	Base imposable		
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers)	Ligne A4 :	9 314
Taux normal 20 %		Ligne I1 :	9 314